

REPUBLIQUE FRANÇAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2019

**CM2019/10/11/20 : LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DANS LE CADRE
DU DEPLOIEMENT DES PASS NUMERIQUES**

DATE DE LA CONVOCATION : 04 OCTOBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération 2017/12/08/04 du Conseil portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

Vu la délibération CM2019/06/21/01 du Conseil de la Métropole du Grand Paris approuvant le schéma métropolitain d'aménagement numérique (SMAN),

Considérant la compétence de la Métropole en matière d'aménagement numérique,

Considérant l'action #3 du Défi 2 du schéma métropolitain d'aménagement numérique, portant sur le déploiement du Pass Numérique pour lutter contre la fracture numérique,

Considérant que la Métropole du Grand Paris est lauréate de l'appel à projet « *Déploiement de pass numérique au service de l'inclusion numérique* », emportant l'engagement de l'Etat de cofinancer la Métropole à hauteur de 818 200 €, dans le cadre du déploiement des pass numérique,

Considérant que la candidature du Hub Francil'In à l'appel à projet « *Hub France Connecté* » a été retenue par la Banque des Territoires et le Secrétariat d'État au Numérique afin de faire émerger une dizaine de « Hubs France Connectée », hubs territoriaux pour un numérique inclusif,

Considérant la prime de subvention de l'appel à projet « *Déploiement de pass numérique au service de l'inclusion numérique* » portant sur la coopération avec le Hub connecté présent sur son territoire

La commission aménagement numérique, innovation, nouvelles technologies, recherche et développement consultée.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le lancement d'un appel à manifestation à destination des communes pour devenir un site d'expérimentation pour le déploiement des pass numériques.

DECIDE d'associer le Hub Francil'In, lauréat de l'appel à projet « *Hub France Connecté* » à la réalisation de diagnostics en matière d'inclusion numérique sur les communes ayant répondu à l'AMI ;

AUTORISE le Président à établir et signer la convention entre la MGP et le Hub Fancil'In afin de définir les modalités d'association de ce dernier au déploiement des pass numériques, dans le respect des normes et réglementation en vigueur.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

